Réf. Farde e-Assemblées : 2489376

N° OJ : 16

Projet d'Arrêté - Conseil du 21/11/2022

Objet : 2022/30 - TV/2022/219/EP.- Convention de subvention, par la Région de Bruxelles-Capitale,visant des travaux d'infrastructure en voiries communales contribuant à mettre en oeuvre le nouveau plan de circulation de la maille Pentagone.

Le Conseil communal,

Considérant que Good Move, en tant que plan de mobilité pour la Région de Bruxelles-Capitale, définit les grandes orientations de la politique de mobilité pour les dix prochaines années et qu'il a pour objectif d'améliorer le cadre de vie des Bruxellois ;

Considérant que le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville de Bruxelles s'est engagé à traduire les objectifs du Plan Good Move en actions concrètes, sur l'ensemble de son territoire et que dans ce cadre, la Ville a élaboré un plan d'action pour la maille Pentagone, en annexe du présent arrêté ;

Considérant que la Région de Bruxelles-Capitale peut financièrement intervenir dans les dépenses octroyées quant à la mise en place d'infrastructures (marquages, signalisation, mobilier urbain, bornes rétractables,…) contribuant à mettre en œuvre le nouveau plan de circulation pour le Pentagone de la Ville de Bruxelles ;

Considérant que la recette de 1.000.000,00 EUR, représentant le montant maximal du subside, pourra être inscrite à l'article 42105/465/01 des budgets de 2022 et 2023, sous réserve de l'approbation de la modification budgétaire introduite à cette fin pour 2022 et de l'approbation du budget 2023 par les autorités compétentes ;

Considérant qu'une convention fixant les modalités pratiques autour desquelles s'organise la subvention doit faire l'objet d'une approbation par les autorités communales de la Ville afin d'obtenir le subside ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : La convention n°TV/2022/219/EP visant la subvention, par la Région de Bruxelles-Capitale, d'un montant de 1.000.000,00 EUR, pour des travaux d'infrastructures en voiries communales contribuant à mettre en œuvre le nouveau plan de circulation de la maille Pentagone, est adoptée.

Annexes :

Convention FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Convention NL (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Plan d'action Good Move (Consultable au Secrétariat des Assemblées)